

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 125

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **116**

Titulaires présents : **107**

Suppléants présents : **4**

Pouvoirs : **3**

Date de convocation :

10/07/2020

Date d'affichage :

18/07/2020

Votants :	114	Pour Philippe PROST :	97	Pour Gilles MORISSEAU :	13	Pour Florence GROS FUAND :	2	Pour Gérald HUSSON	1	Abstentions :	1
-----------	------------	--------------------------	-----------	----------------------------	-----------	-------------------------------	----------	-----------------------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur **MAILLARD Jean-Claude**.

Délégués titulaires présents :

ALLEMAND Jean-Luc ; ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRIDE Frédéric ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; COQBLIN-VILLESSECHE Anne ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GROS-FUAND Florence ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANCELOT Catherine ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Daniel.

Délégués suppléants présents :

BRIDE Denis ; CHAMOUTON Philippe ; DELORME Jean-Marc ; JULLEROT Pascal.

Excusés :

BOISSON Jean-Pierre ; LAMARD Philippe.

Excusés ayant donné pouvoir :

BAUDIER Stéphanie à BAILLY Jacques ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PRELY Fabrice à GAUTHIER PACOUD Sandrine.

Secrétaire de séance : MILLET Jacqueline.

Objet : Election du Président

Le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191114-001, en date du 14 novembre 2019, portant création de la Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3920200519-001 du 19 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE

De proclamer **Mr PROST Philippe**, Président de Terre d'Émeraude Communauté, et le déclare installé immédiatement dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président